



Questions Réponses

Quel est le coût d'une cérémonie d'obsèques ?

Il est très variable et dépend du choix des familles ou des volontés du défunt.

Comment le capital est-il versé ?

L'intégralité du capital est versée au(x) bénéficiaire(s) après réception des justificatifs obligatoires (original de l'acte de naissance et certificat médical mentionnant la cause du décès). Cette disposition permet de faire face aux premiers frais occasionnés par le décès.

Garanties Obsèques peut-il servir à autre chose que le paiement des frais d'obsèques ?

Aucun justificatif de dépense n'est réclamé. Vous pouvez donc également souscrire à Galaxie pour transmettre un capital « hors succession » (dans les limites définies par la législation en vigueur).

Régime diffusé par la Mutualité de la Réunion, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN n° 321 073 470, et assuré par Radiance Groupe HUMANIS

Nos agences MUTA sur toute l'île

Saint-Denis
14, boulevard Doret
Rond-point Sécurité Sociale
(face au Château Morange)

Saint-Paul
10, rue Poivre

Saint-Leu
1, rue du Trésor
(Rés. Ariane)

Saint-Louis
180, avenue Principale

Saint-Pierre
52, boulevard
Hubert Delisle

La Tampon
92, rue Hubert de Lisle
(La croisée)

Saint-Joseph
273, rue Raphaël Badet

Saint-André
300, rue du lycée
(à côté de la Sécurité Sociale)



HORAIRES TÉLÉPHONIQUES

Du lundi au samedi
de 8 h à 17 h 30

e&or Impression : Ramlin - Photos : Corinne Teller - David Dijoux. Ne pas jeter sur la voie publique. Novembre 2013.



Bien assuré avec GALAXIE Garanties Obsèques

Avec GALAXIE, j'ai choisi d'éviter à mes PROCHES des soucis financiers supplémentaires, le jour où je ne serai plus là. C'est SIMPLE, RASSURANT, et cela me FACILITE la vie comme personne !

0262 947 700

 www.facebook.com/PageMuta



0262 947 700

Assureur : RADIANCE (Groupe Humanis) Union mutualiste - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN n° 352 027 213, régie par le livre II du code de la Mutualité - Siège social : 139/147 rue Paul Vaillant Couturier 92240 Malakoff. Produit diffusé par l'intermédiaire de la MUTUALITÉ DE LA REUNION : Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN n° 321 073 470. Siège social : 14, Boulevard Doret - BP 340 - 97467 Saint-Denis cedex. Mutuelle régie par le code de la Mutualité soumise au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) 61 rue Tailbout 75436 Paris Cedex 09, cet organisme indépendant peut être saisi directement par un assuré.



Mutez pour MUTA Décès

Une **allocation forfaitaire** pour vos proches en cas de décès.



GALAXIE Garanties Obsèques

Un décès est une épreuve douloureuse pour une famille, à laquelle peuvent se greffer des soucis financiers au paiement des frais d'obsèques.

Il est toujours délicat d'en parler mais prendre ses dispositions est essentiel pour avoir l'esprit tranquille et savoir que ses proches pourront faire face financièrement.

UNE PROTECTION SIMPLE ET SÛRE

Vous choisissez le montant du capital souhaité :
1 500 € - 2 000 € - 3 000 € - 4 000 € - 5 000 €

Vous désignez le ou les bénéficiaire(s) de votre choix.

Vous avez moins de 79 ans, vous adhérez sans formalité médicale.

Votre garantie est immédiate en cas d'accident*.

Au moment du décès, vos bénéficiaires perçoivent intégralement le capital que vous avez choisi, après réception des justificatifs obligatoires :

- > l'original de l'acte de décès
- > un certificat médical mentionnant la cause du décès.
- > la pièce d'identité de vos bénéficiaires.

** En cas de maladie, la garantie s'applique après un délai d'attente de 1 an.*

QUATRE RAISONS DE PROTÉGER VOS PROCHES AVEC GALAXIE

Vous êtes couvert votre vie entière, quelle que soit l'évolution de votre état de santé (sous réserve du paiement de vos cotisations).

Le capital est utilisé librement, aucun justificatif de dépenses n'est à fournir. Une partie peut ainsi servir à régler les factures en attente ou à payer des acomptes.

Le capital garanti est exonéré des droits de succession (dans les limites définies par la législation en vigueur).

Le capital décès est versé dans **son intégralité** aux bénéficiaires, que le décès soit consécutif à un accident ou à une maladie.

Cotisations annuelles

L'adhésion est réservée aux personnes âgées de moins de 79 ans. Le montant de la cotisation dépend du capital choisi et de votre âge. La cotisation évolue dès lors qu'il y a changement de tranche d'âge. Le paiement est annuel (il peut toutefois être versé chaque trimestre ou semestre, si votre cotisation annuelle est supérieure à 61 €). Il est effectué par prélèvement automatique sur votre compte.

Le paiement peut également se faire par chèque ou mandat compte

Capital souscrit	1 500 €	2 000 €	3 000 €	4 000 €	5 000 €
âge*	▼	▼	▼	▼	▼
< 21 ans et enfant	2,16	2,88	4,35	5,76	7,20
21 à 29 ans	2,88	3,84	5,76	7,68	9,60
30 à 39 ans	3,24	4,32	6,48	8,64	10,80
40 à 49 ans	6,84	9,12	13,68	18,24	22,80
50 à 59 ans	11,04	14,64	21,96	29,28	36,60
60 à 69 ans	38,88	51,84	77,76	103,68	129,60
70 à 79 ans	89,64	119,52	179,28	239,04	298,80
80 à 89 ans	236,76	315,60	473,40	631,20	789,00
90 à 94 ans	432,72	576,96	865,44	1 153,92	1 442,40
95 et plus	593,52	791,28	1 186,92	1 582,56	1 978,20

*Par convention, l'âge se calcule en faisant la différence entre l'année en cours et l'année de naissance.

LA RÉPONSE GALAXIE

UNE ALLOCATION FORFAITAIRE JUSQU'À 5 000 €

La certitude de financer vos obsèques sans entamer les économies des vôtres.

Le respect de vos dernières volontés sans préjudice pour l'entourage.

La solution pour choisir librement l'entreprise de pompes funèbres.